

**Extrait du Régistre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	30
Votants :	35
Pouvoirs :	5
Absent :	4

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025

Absents représentés

Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Motion - Crise humanitaire au Soudan

■ Rapport de présentation :

Aïssata SOW, Conseillère Municipale

La dégradation dramatique de la situation humanitaire au Soudan est marquée par des violences persistantes, des déplacements massifs de populations civiles, une insécurité alimentaire majeure et un effondrement des services essentiels. La famine, est un manque de justice. Une malnutrition aiguë touche près de 5 millions d'enfants et des mères allaitantes Soudanaises. Plus de 2000 civils sont massacrés depuis octobre 2025.

Cette crise, largement documentée par les organisations internationales, provoque d'importantes souffrances humaines, en particulier parmi les enfants, les femmes et les personnes vulnérables. Cette région de l'ouest du Soudan serait devenue selon le chef de l'humanitaire de l'ONU, Tom Fletcher, « l'épicentre mondial de la souffrance humaine ».

Il existe de nombreuses atteintes aux droits les plus fondamentaux : le droit de vivre, d'être libre de ses mouvements, de se nourrir, de se loger et de se soigner dignement. Des accords de paix ont été signés mais les massacres continuent, la famine tue tout autant. A tous ses peuples opprimés, les minorités, médiatisés ou non, connus ou non, aucune personne ne mérite de souffrir de la guerre, de la famine, de la maladie sous prétexte de ses croyances, ses origines, de ses choix de vie.

Les collectivités locales, en tant qu'acteurs de proximité et institutions démocratiques, ont la responsabilité

morale et citoyenne d'affirmer leur solidarité lorsque des populations civiles sont confrontées à des situations de détresse extrême. La ville de Creil, compte plus de 120 nationalités, ville cosmopolite, riche de sa diversité, engagée et reconnue pour sa solidarité, la paix, la dignité humaine soutient et continuera à soutenir les pays, les peuples, les minorités qui souffrent, comme en République Démocratique du Congo et au Soudan. Les Ouighours.

Les valeurs républicaines de notre commune – solidarité, dignité humaine et respect des droits fondamentaux – obligent à ne pas rester indifférents face à cette tragédie.

Ainsi, le Conseil municipal affirme collectivement sa solidarité et son soutien au peuple soudanais, et appelle les instances nationales et internationales à intensifier leurs efforts pour mettre fin à cette crise humanitaire majeure. Sans paix, il n'y a pas de liberté et sans liberté, il n'y aura pas de paix.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Considérant l'urgence humanitaire au Soudan, où des millions de personnes sont privées de leurs droits les plus élémentaires,

Considérant que la famine et les massacres continuent malgré les accords de paix signés,

Considérant que la souffrance des populations civiles impose une mobilisation internationale et locale,

Considérant que la Ville de Creil, fidèle à ses valeurs de solidarité et de dignité humaine, ne peut rester indifférente,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'exprimer son profond sentiment d'alarme face à la crise humanitaire qui frappe actuellement le Soudan, et s'associe aux appels internationaux réclamant un cessez-le-feu durable, la protection des civils et un accès humanitaire sans entrave.

Article 2 : d'apporter sa solidarité pleine et entière envers les populations soudanaises, victimes de violences, de déplacements forcés et de privations. Aucune famille de ses pays opprimés ne quitte sa terre, ses racines par plaisir mais plutôt pour survivre.

Article 3 : de soutenir les organisations humanitaires, locales ou internationales, mobilisées auprès des personnes affectées par le conflit, et encourage les habitants de la commune souhaitant contribuer à s'informer sur les actions de ces structures reconnues.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT